

# Les Infos du CHLC

n° 5 | MAI 2022

## Edito

Avec les difficultés d'absentéisme (surtout au niveau paramédical) persistantes sur le CHLC touchant particulièrement la continuité des services ouverts/fermés de l'intra-hospitalier, des décisions difficiles ont dû être prises par la DRH et la DSI.

Ces décisions ont concerné une réduction ponctuelle des effectifs, la suppression de nombreuses formations et un appel aux agents dits « réservistes ». Cet absentéisme perdure et il est nécessaire d'anticiper les mois à venir. A ce titre, un CHSCT extraordinaire a été organisé le 25 mai et sera suivi le 3 juin d'une cellule de crise dédiée à l'absentéisme.

Malgré cet absentéisme, hélas partagé à un niveau départemental, régional et national par de nombreux hôpitaux, le CHLC a pu organiser avec succès les Olympiades, l'inauguration des locaux de l'Unité de Soins Petits Pas (USPP) et de l'Unité Père-Mère-Bébé (UPMB) le 20 mai, les premières rencontres pour travailler sur le Projet Médico-Soignant Partagé (PMSP) du GHT.

Sur un aspect institutionnel, un premier accord Ségur a été signé avec les organisations syndicales, soulignant la possibilité de dialogue social et permettant la juste reconnaissance de nombreux professionnels qui pourront être stagiaires et dont certains (ex : AMA) pourront bénéficier, comme je l'ai proposé, d'une NBI spécifique. Cet accord doit également pouvoir être complété par des propositions de création de postes qui permettront, je l'espère, de mieux faire face à l'absentéisme, via par exemple un renfort en personnel soignant sur le pool.

Nul doute que la richesse du dialogue social au sein du CHLC accentuera la juste reconnaissance des personnels en poste et permettra d'augmenter l'attractivité de notre établissement.

A noter sur un aspect réglementaire (cf. arrêté du 22 avril), le passage au forfait pour de nombreux encadrants (cadres de santé, ingénieurs...) qui sera applicable au 1er juillet 2022 pour le CHLC. Bien sûr les heures supplémentaires antérieures seront au choix rémunérées, récupérées ou encore mises en CET.

Chaque thème abordé dans cet éditorial est bien sûr bien développé au sein d'articles spécifiques.

Je remercie les auteurs.es des articles rédigés et souhaite à chacun.e une bonne lecture.

**Le Directeur**

**François MARTIN**